

## Le cadre réglementaire :

Le décret n° 2004- 926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 donne obligation au Maire de **chaque commune de constituer un registre des personnes de plus de 65 ans vulnérables ou en situation de handicap.**

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée de services compétents auprès des personnes vulnérables inscrites en cas de déclenchement de tout plan d'alerte ou d'urgence comme : le Plan Communal de Sauvegarde, le Plan Canicule, le Plan Hivernal, Épidémie, etc. L'inscription à ce registre est facultative.

L'inscription se fait à la réception du formulaire de recensement. En revanche, l'inscription une fois effectuée est permanente, mais la radiation au registre est possible à tout moment sur simple demande écrite de l'intéressé.

Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : le CCAS d'Hénouville, les services de l'État et sont conservées tant que vous n'avez pas demandé la radiation de votre inscription, via un formulaire de recensement.

**Rappel :** Les élus et fonctionnaires sont soumis à l'obligation de discrétion et de secret professionnel.

## Comment Fonctionne le dispositif « Solidarités Séniors » ?

- **L'inscription** peut se faire à tout moment ;
- **Solliciter un formulaire de recensement** auprès du secrétariat de mairie, soit en venant le chercher aux heures d'ouvertures au public, soit le secrétariat vous l'enverra par voie postale...
- **Ce dispositif est susceptible d'être actionné** lors d'un événement exceptionnel tel que la pandémie Covid.19 ou encore en cas de déclenchement par la Préfecture d'un plan d'alerte et d'urgence comme celui portant sur la canicule mais aussi le grand froid...
- Ainsi, les **personnes inscrites** sur le registre **sont alors contactées** par les équipes de la commune et/ou des élus du CCAS qui leur délivrent des messages de prévention...
- **Si une urgence est détectée**, l'entourage sera contacté et au besoin, les secours seront appelés (15 - 17 -18)...



Téléphone : 02.35.32.02.07  
Courriel : [mairie@henouville.fr](mailto:mairie@henouville.fr)



Centre Communal d'Action Sociale  
(CCAS)



## Solidarités Séniors

Faites-vous connaître

Signalez les personnes

Renseignez la « FICHE DE  
RECENSEMENT DES  
PERSONNES VULNÉRABLES »

# En cas d'épidémie

Risques de complication médicale.

Pour toute information complémentaire :  
[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)



## PROTÉGER AUTRUI

Selon le mode de transmission, respecter les consignes spécifiques.



## SE PROTÉGER

Évitez les contacts directs ou étroits avec une personne contaminée.



## HYGIÈNE

Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.



## SE SOIGNER

En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence.



## S'INFORMER

Tenez-vous informés des messages de prévention, spécifiques à la nature de l'épidémie, délivrés par les autorités publiques.

# En cas de canicule

Risques : perte de sensation de soif, déshydratation et coup de chaleur.



## S'HABILLER

Portez des tenues amples et confortables.



## SORTIR

Ne sortez qu'en cas de nécessité, durant les heures les moins chaudes avant 10h et après 18h.



## S'HYDRATER

Pensez à vous hydrater.



## SE PROTÉGER

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

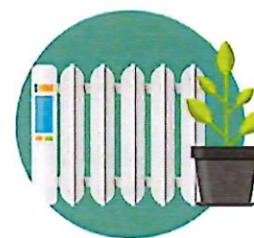


## AÉRER

Aérez votre domicile le matin et le soir.

# En cas de grand froid

Risques : engelures, hypothermie, chutes dues au sol verglacé.



## CHAUFFAGE

Pour éviter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, faites vérifier vos appareils de chauffage avant utilisation.



## S'HABILLER

Couvrez-vous bien quand vous sortez en portant un bonnet, une écharpe et des gants.



## TEMPÉRATURE

N'obstruez pas les bouches d'aération et ne surchauffez pas votre logement : la température idéale est de 19 degrés.



## SORTIR

Limitez au maximum les activités extérieures.